AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE RENNES (Tél. 40-00-74)
(CALVADOS, COTES-DU-NORD, FINISTÈRE, ILLE-ET-VILAINE, MANCHE, MAYENNE, MORBIHAN, ORNE)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Route de Fougères - RENNES, (face à l'Hippodrome)
C. C. P. : RENNES 9.404-94

ABONNEMENT ANNUEL
15 F.

ANNEXE AU BULLETIN N° 60 — 6 SEPTEMBRE 1965

/ AVERTISSEMENTS /

TOMATES

- MILDIOU : Les risques d'extension de cette maladie sont de plus en plus importants. Il convient donc d'effectuer un nouveau traitement dès que possible.

POIREAUX

- TEIGNE : Dans certaines cultures n'ayant pas été traitées contre cet insecte, des jeunes chenilles peuvent être observées actuellement dans de petites galeries sinueuses situées entre les deux épidermes des feuilles. Ces chenilles ne vont pas tarder à quitter celles-ci pour pénétrer dans le coeur du poireau. Il sera alors trop tard pour les détruire.

Il est donc nécessaire de bien examiner les cultures et de traiter dès que possible si les premiers dégâts sont constatés dans les feuilles.

Sur les poireaux ayant déjà été traités suivant notre avis du 25 Août, il convient également d'exercer une surveillance attentive, car les produits ont pu être lessivés par la pluie. En cas de présence de chenilles vivantes, effectuer un nouveau traitement.

/ INFORMATIONS /

CAROTTES

- MILDIOU : Dans diverses cultures, des feuilles se dessèchent plus ou moins complètement. Ces dégâts sont dus au Mildiou de la carotte. Avec les conditions climatiques actuelles, il faut s'attendre à une extension rapide de cette affection.

Pour en limiter les dommages, qui risquent d'être importants notamment sur carottes d'arrière saison, effectuer, dès que possible, un traitement avec une bouillie à base de l'un des fongicides employés contre le Mildiou de la pomme de terre.

POIREAUX

- ROUILLE : Dans les cultures où ce champignon provoque habituellement des dégâts, il est conseillé d'effectuer un nouveau traitement avec l'un des produits indiqués dans l'avis du 12 Août.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,
F.BARBOTIN et G.PAITIER.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,
J.DELOUSTAL.

Imprimerie de la Station de Rennes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

P102